

## Annexe 1

**AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES/DE DÉSIGNATION PARTICIPANT AU  
PRÉSENT ACCORD**

Pour les organismes d'évaluation de la conformité désignés par le Canada	Pour les organismes d'évaluation de la conformité désignés par les États de l'EEE-AELE
<p><b>Canada</b></p> <p>Direction des produits thérapeutiques, Santé Canada</p>	<p><b>Islande</b></p> <p>Ministère de la santé et de la sécurité sociale</p> <p><b>Liechtenstein</b></p> <p>Gouvernement du Liechtenstein <sup>6</sup></p> <p><b>Norvège</b></p> <p>Ministère de la santé et des affaires sociales</p>

\*\*\*\*\*

<sup>6</sup>

Le gouvernement de la Principauté du Liechtenstein peut désigner itérieurement les organismes nationaux compétents qui agiront à titre d'autorités de désignation des organismes d'évaluation de la conformité.